PRINCIPAUX ACTES DES ORGANES DELIBERANTS DE LA BANQUE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA

La 22^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA (CCEG-UEMOA) s'est tenue le 25 mars 2021, par visioconférence, sous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Chef de l'Etat ivoirien, Président en exercice de la Conférence.

Au titre de la situation politique et sociale au sein de l'Union, la Conférence a salué la sérénité qui a prévalu à la suite des dernières élections présidentielles tenues dans les Etats membres. Elle a adressé ses félicitations aux acteurs politiques de ces pays et à l'ensemble des parties prenantes, pour leurs contributions à l'enracinement de la culture démocratique dons l'Union. Enfin, la Conférence a adressé ses vives félicitations aux Présidents Roch Marc Christian KABORE et Alassane OUATTARA, pour leur brillante réélection et à Monsieur Mohamed BAZOUM, pour son élection à la présidence de la République du Niger.

Au titre de la situation sanitaire dans les pays de l'Union, la Conférence a noté les évolutions positives observées dans la lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus dans l'Union, depuis sa session extraordinaire du 27 avril 2020. Elle a ensuite salué les efforts déployés par les Etats ainsi que les Organes et Institutions communautaires pour parvenir à ces résultats. La Conférence a également exprimé toute sa satisfaction aux initiatives prises par les Institutions communautaires pour soulager les populations vulnérables, soutenir l'économie, en particulier les petites et moyennes entreprises, et les a exhortées à poursuivre dans cette voie. Elle a enfin adopté les principales recommandations relatives à la facilitation de la circulation transfrontalière des personnes et des biens après avoir noté, avec satisfaction, le rapport de la Commission de l'UEMOA sur la situation de la COVID-19 dans l'Union. Ainsi, elle a : i) fixé à cinq (05) jours, à compter de la date de prélèvement de l'échantillon, la durée de validité des tests de dépistage à l'entrée et au départ des aéroports des Etats membres ; ii) décidé de la reconnaissance mutuelle des résultats des tests COVID-19 réalisés par les structures nationales habilitées et iii) arrêté à vingt-cinq mille (25.000) FCFA, le coût du test de dépistage de la COVID-19 pour les voyageurs utilisant le transport aérien, à compter de Mai 2021.

Par ailleurs, la Conférence a encouragé la réouverture progressive des frontières terrestres dans le respect des exigences sanitaires requises et décidé qu'en temps opportun, le coût du test de dépistage de la COVID-19 sera fixé cinq mille (5 000) FCFA pour les voyageurs utilisant les voies terrestres. Enfin, elle a exhorté tous les Etats membres à prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre de stratégies nationales de vaccination des populotions cibles contre la maladie à Coronavirus.

Au titre du soutien aux investissements privés, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont encouragé les Etats membres à alléger les procédures d'accès aux fonds de soutien COVID-19 et à stimuler l'investissement dans les entreprises par la mise en place de mesures incitatives. A cet égard, la Conférence a félicité les Institutions communautaires pour la mise en place effective des mécanismes de financement des Etats membres ainsi que l'appui au secteur privé et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Au titre de la situation sécuritaire dans la sous-région, la Conférence a condamné, avec vigueur, les attaques terroristes perpétrées au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle a exprimé sa solidarité et sa compassion à l'endroit des populations de ces pays frères et réaffirmé sa ferme détermination à contrer la progression du terrorisme et à faire face à l'insécurité grandissante dans l'Union.

Au titre du renforcement du processus d'intégration, la Conférence a apprécié positivement les efforts de la Commission dans l'impulsion et le suivi des réformes communautaires.

Elle a noté avec satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des chantiers conduits par les Comités de Haut Niveau concernant l'énergie, la paix et la sécurité, la sécurité alimentaire et le financement des économies.

Au titre du financement de l'économie, la Conférence a salué les actions de la Banque Centrale qui ont permis une détente du coût du crédit dans l'Union, un renforcement de la gouvernance des institutions financières et une amélioration des mécanismes de financement. Elle a également noté, avec satisfaction, les financements de la BOAD, qui ont permis d'apporter un appui considérable aux Etats ainsi qu'aux Petites et Moyennes Entreprises de l'Union.

La Conférence a relevé avec satisfaction la contribution de la BOAD au soutien des actions de développement des Etats membres, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets et programmes d'investissement, qui s'est traduite concrètement par la mise à disposition de financements conséquents.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également salué les efforts consentis par la BOAD pour la mobilisation de ressources des mécanismes financiers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au profit de projets environnementaux dans l'Union. Ils l'ont encouragée à poursuivre et intensifier ses actions dans ce domaine, afin de contribuer au renforcement de la résilience des économies au changement climatique et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables.

La Conférence a félicité la BOAD pour l'approbation de son nouveau Plan Stratégique 2021-2025 dénommé « Plan DJOLIBA » et qui permettra d'augmenter l'impact de ses interventions en termes de résultats de développement via la création d'emplois, la construction d'infrastructures de transport pour faciliter le déplacement des personnes et des biens, la facilitation de l'accès à la nourriture à travers la production agricole et l'augmentation des capacités de production énergétique.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, en outre, exhorté les Organes et Institutions communautaires à poursuivre leurs actions de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), en vue d'une bonne mise en œuvre des projets structurants, notamment ceux d'envergure régionale.

Au titre de la gouvernance des Organes et Institutions de l'Union, la Conférence a pris acte de l'expiration du mandat du Président de la BOAD. Elle a salué le travail remarquable accompli par Monsieur Christian ADOVELANDE, Président sortant de la BOAD, ainsi que la dynamique qu'il a insufflée au processus de financement du développement dans l'UEMOA.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adressé leurs vives félicitations et leurs vœux de plein succès à Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, pour sa reconduction à la tête de la Banque Centrale, ainsi qu'à Monsieur Serge EKUE, pour sa nomination à la Présidence de la BOAD.

La Conférence a décidé de créer un poste de deuxième Vice-Président à la BOAD.

La Conférence a pris acte de la fin du mandat du Président du Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers et félicité Monsieur Mamadou NDIAYE, Président sortant du CREPMF, pour les résultats remarquables obtenus notamment dans la contribution du Marché Financier Régional au financement des économies.

La Conférence a pris acte de l'expiration des mandats du Président et des membres de la Commission à compter du 8 mai 2021.

La Conférence a félicité Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président sortant de la Commission, pour la dynamique qu'il a insufflée au processus d'intégration de l'Union et pour les résultats obtenus par la Commission, sous sa conduite, durant les quatre dernières années.

La Conférence a enfin tenu à saluer le travail remarquable accompli par l'ensemble des Commissaires sortants dans le cadre de leur mandat.

La Conférence a décidé de confier la présidence de la Commission de l'UEMOA au candidat proposé par la République du Sénégal et retenu que la nomination des membres de la Commission interviendrait le 1^{er} mai 2021, au plus tard. Elle a adopté à cet égard, un Acte additionnel portant réforme du cadre institutionnel de renouvellement des dirigeants des Institutions de l'Union.

La Conférence a exprimé sa satisfaction au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest, au Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, au Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires.

Ensuite, la Conférence a adressé ses vives félicitations au Président Issoufou MAHAMADOU, pour son leadership dans la conduite des chantiers à lui confiés au plan régional et continental et pour son engagement dans l'enracinement de la démocratie au Niger.

S'agissant de la Présidence en exercice de l'Union, la Conférence a élu à l'unanimité, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso comme nouveau Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

La Conférence a rendu un vibrant hommage à son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA pour son leadership et son engagement dans la consolidation du processus d'intégration sous régionale.

Enfin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont présenté leurs condoléances à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et au peuple ivoirien suite au décès du Premier Ministre Hamed BAKAYOKO. Ils se sont associés à l'hommage rendu par le peuple ivoirien à l'illustre disparu. Pour terminer, les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont adressé leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire pour toutes les dispositions prises pour assurer le succès de la Conférence.

* *

2. <u>Conseil des Ministres de l'UMOA</u>

Le Conseil des Ministres de l'UMOA (CM-UMOA) a tenu, par visioconférence, sept (7) sessions au cours de l'exercice 2021, dont guatre (4) ordinaires et trois (3) extraordinaires.

Dans le cadre de ses sessions ordinaires tenues les 22 mars, 28 juin, 23 septembre et 17 décembre, le CM-UMOA, après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'Administration, a examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses sessions ordinaires tenues aux mois de décembre 2020 et de mars 2021 ainsi que celui de sa session extraordinaire du mois d'avril 2021 ;

- le Rapport annuel 2020 ;
- les comptes annuels de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- les perspectives financières actualisées 2022-2026 de la BOAD, étant entendu que les conditions de financements applicables aux Etats seront examinés en détail à la session ordinaire du mois de mars 2022.

Le CM-UMOA a également examiné plusieurs dossiers inscrits en questions diverses, notamment l'état d'avancement du projet Peninsula, le compte-rendu d'exécution de l'émission obligataire à objectifs de développement durable (sustainability bond) réalisée sur le marché financier international et la manière dont le FMI envisage de traiter les financements de la BOAD.

Les trois sessions extraordinaires du CM-UMOA ont eu lieu les 15 mars, 29 avril et 20 août 2021.

La session du 15 mars 2021 était consacrée à la préparation du 22^{ème} Sommet ordinaire de la CCEG-UEMOA tenu le 25 mars 2021. Elle a passé en revue les dossiers soumis à l'appréciation des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

La session du 29 avril 2021 était dédiée, entre autres questions, à l'examen du dossier relatif à la modification des Statuts de la Banque Ouest Africaine de Développement, à la suite de la décision du 22^{ème} Sommet ordinaire de la CCEG-UEMOA consacrant la création d'un deuxième poste de Vice-Président.

La session du 20 août 2021 n'a donné lieu à aucune déclaration ou communiqué.

Saisi par voie de consultation à domicile de ses membres, le CM-UMOA a également examiné et approuvé deux dossiers relatifs à la levée des immunités et privilèges de la BOAD dans le cadre de : i) la couverture de ses emprunts en devises autres que l'euro et d'autres produits de couverture et ii) la mise en place d'une quatrième ligne de crédit du Fonds de l'OPEP pour le développement international à la BOAD pour le financement des opérations de court terme.

* *

3. Conseil d'Administration de la BOAD

En 2021, sept (7) réunions formelles du CA ont été tenues, notamment les 23 février, 17 mars, 21 mai, 25 juin, 21 septembre, 23 novembre et 16 décembre. Le CA a été également saisi, par voie de consultation à domicile, à l'effet de se prononcer sur un dossier soumis par la Banque.

Sur cette base, le CA a arrêté les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 puis examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses différentes sessions, excepté celui du 16 décembre 2021, en instance d'approbation;
- vingt-sept (27) propositions de prêts à moyen et long terme dont trois prêts complémentaires
 ;
- trois (3) propositions de mise en place de lignes de refinancement en faveur d'institutions

financières;

- deux (2) propositions de mise en place de lignes de crédit à court terme en faveur d'institutions financières;
- une (1) proposition de contre-garantie partielle d'une garantie à court terme accordée par une institution financière ;
- une (1) proposition de modification des caractéristiques de trois prêts souverains à conditions de marché accordés à la République de Guinée-Bissau ;
- deux (2) propositions de réaménagement des conditions de deux prêts accordés ;
- deux (2) propositions d'octroi de lignes de crédit à la BOAD dont l'une dédiée au financement d'opérations de court terme;
- une (1) proposition de mise en place d'une subvention en faveur de la BOAD, pour le financement de « Prêts Adaptés aux Catastrophes Naturelles » (PACAN) ;
- une communication sur le programme de soutien de la BOAD en faveur du secteur privé de l'UEMOA, dans le cadre de la relance de ses activités suite à la crise sanitaire liée à la Covid 19;
- le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) 2021-2025 de la BOAD ;
- le règlement intérieur du Comité RSE de la Banque Ouest Africaine de Développement ;
- la note relative à la signature d'un accord-cadre de type International SWAPS and Derivatives Association (ISDA) dans le cadre de la couverture des emprunts en devises autres que l'Euro et d'autres produits de couverture ;
- le Rapport annuel RSE 2020;
- les Perspectives financières actualisées 2022-2026 de la BOAD ;
- le Budget-programme 2022-2024.

Par ailleurs, le CA a arrêté les comptes intermédiaires de la BOAD au 30 juin 2021.

Le Conseil d'Administration a enfin examiné et pris acte de divers dossiers suivants, soumis « pour avis » ou « pour information » :

- le compte-rendu d'exécution de l'émission obligataire à objectifs de développement durable (sustainability bond) réalisée sur le marché financier international ;
- la situation de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD;
- la communication sur le recours éventuel au marché de l'assurance dans le cadre de la prise en charge du risque crédit et du risque politique ;
- le Rapport annuel 2020;
- l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD ;
- le rapport sur la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2020 ;

- le compte-rendu d'exécution de l'émission obligataire à objectifs de développement durable (sustainability bond) réalisée sur le marché financier international ;
- le rapport d'évaluation de performances du projet d'implantation d'une cimenterie par la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE SA) au Bénin ;
- le compte-rendu d'exécution de la tranche annuelle 2020 du Budget-programme 2020-2022 de la BOAD;
- le compte-rendu de la première réunion du Comité RSE de la BOAD ;
- le recueil des recommandations et décisions prises aux réunions du Conseil d'Administration de la BOAD tenues au cours de l'année 2020 ;
- la note relative à la levée des immunités et privilèges de la BOAD dans le cadre de la couverture de ses emprunts en devises autres que l'Euro et d'autres produits de couverture ;
- la note relative à la levée des immunités et privilèges de la BOAD dans le cadre de la mise en place d'une quatrième ligne de crédit du Fonds de l'OPEP pour le Développement International à la BOAD pour le financement des opérations de court terme ;
- le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2021;
- la note d'information relative aux conclusions issues de la revue annuelle de la notation financière de la BOAD par les agences de notation internationale ;
- le compte-rendu de la deuxième réunion du Comité RSE de la BOAD ;
- le rapport de fidéicommis Orabank Côte d'Ivoire (ex-Groupe de la Banque Régionale de Solidarité) au 31 décembre 2020 ;
- le cadre de mesure des résultats de développement et des impacts 2021-2025 de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD);
- l'affectation de la dotation annuelle ordinaire versée par les Etats au titre de l'exercice 2020;
- la synthèse de la méta-évaluation des évaluations de performances conduites par la BOAD de 1993-2016 ;
- la communication sur l'état d'avancement du projet Peninsula ;
- la suspension de l'élaboration systématique des directives générales pour l'actualisation des perspectives financières et la préparation du budget-programme de la BOAD ;
- l'évaluation participative d'impact rapide du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Biombo, Gabu et Tombali en Guinée-Bissau (PASA);
- la note d'information sur l'assurance des prêts de la BOAD : compte-rendu d'exécution du Projet INDOUKAT ;
- la situation de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD;
- les comptes rendus des 36^{ème}, 37^{ème} et 385^{ème} réunions du Comité d'audit de la BOAD;
- des communications sur l'état d'avancement du projet Peninsula ; et

 les comptes rendus des réunions ordinaires du Conseil des Ministres de l'UMOA tenues aux mois de décembre 2020 et mars 2021 ainsi que celui de la session extraordinaire tenue en avril 2021.

* * *

Par ailleurs, les membres du CA ont été saisis par voie de consultation à domicile, à l'effet de se prononcer sur la nomination M. Braima Luis SOARES CASSAMA, en qualité de second Vice-Président de la BOAD, pour un mandat de 5 ans.

Enfin, les membres du CA ont participé à une formation en ligne sur les bonnes pratiques de gouvernance, organisée du 9 au 12 novembre 2021.

* *

4. Comité de crédit

Néant.

* *

5. Comité d'audit

Au cours de ses trois (3) réunions tenues en 2021, notamment en mars (15 et 16), septembre (17) et décembre (6 et 7), le Comité d'audit a passé en revue : i) les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; ii) la note de clarification des règles de modification des caractéristiques et conditions des prêts, précisant notamment celles dont la modification relève du Conseil d'Administration (CA) et celles susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la gestion courante de la Banque ; iii) le rapport d'évaluation interne des prestations d'audit interne de la BOAD au titre de l'exercice 2020 ; iv) le suivi des recommandations du Comité d'audit ; v) l'état récapitulatif des reguêtes de financement instruites par la Banque au cours de l'exercice 2020 ; vi) les états financiers intermédiaires de la BOAD arrêtés le 30 juin 2021 ; vii) la proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ; viii) la note de présentation de la cartographie des risques opérationnels de la Banque ; ix) la note du Contrôleur Général sur le contrôle interne de la BOAD au 31 décembre 2020 ; x) la synthèse de l'évaluation des performances du Commissaire aux Comptes KPMG-Togo, au titre de l'exercice 2020 ; xi) le bilan des activités 2021 et le projet de programme d'activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2022 ; xii) le plan de développement des compétences des Auditeurs Internes ; xiii) les outils d'audit interne actualisés (la Charte d'audit interne et le Programme d'Assurance et d'Amélioration Qualité) ; xiv) le Projet de Programme d'activités proactives des Enquêtes au titre de l'exercice 2022 ; xv) la situation du portefeuille de la Banque au 30 septembre 2021 ; xvi) les états financiers intermédiaires de la Banque au 30 septembre 2021 et xvii) le suivi des recommandations du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 2021.

* *

6. <u>Comité RSE</u>

Le Comité RSE a tenu sa deuxième réunion le 22 juin 2021. Cette session était principalement consacrée à l'examen du Rapport annuel RSE 2020.